

de 20 ans dans la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement à l'heure actuelle, et je sais comment ces règles complexes de procédure paralysent l'opposition.

J'étais convaincu que, quelle que soit l'utilité de ces réglemens en général, ils ne servent qu'à frustrer les députés.

4) J'en ai donc conclu :

a) Qu'il est possible et essentiel d'abrégier le débat sur le discours du trône ;

b) Qu'il est possible et essentiel d'accélérer l'adoption des mesures législatives soumises à la Chambre ;

c) Que le budget et les prévisions budgétaires méritent beaucoup plus d'attention qu'ils n'en reçoivent à l'heure actuelle.

5) Je suis donc d'avis :

a) Que l'on pourrait abrégier le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône au moyen d'une entente entre les partis quant à la répartition du temps disponible. En vue d'accélérer les travaux, notre parti est prêt à conclure une telle entente.

b) Que l'on pourrait accélérer l'adoption des mesures législatives en ne discutant à la Chambre que les grandes lignes des mesures soumises et en chargeant les comités de l'étude des détails.

En ce qui a trait au budget et aux crédits, je suis d'avis que :

1) Les crédits devraient, comme d'habitude, être déposés immédiatement après la fin de la discussion sur le discours du trône ;

2) Le budget devrait être présenté en même temps ou peu après. On ne s'en est pas tenu à cette pratique. Que faisons-nous maintenant ? Nous votons des millions de l'argent des contribuables sans savoir ce que seront les revenus ou quels sont les remaniements fiscaux proposés.

Ensuite, le ministre des Finances vient nous dire : "Nous nous sommes engagés à dépenser tant ; il nous faut un revenu correspondant". La méthode ne me semble pas de bonne pratique commerciale. Les honorables députés devraient connaître les mesures fiscales envisagées avant d'accorder les crédits.

3) Que les motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides soient présentées une fois chaque semaine, un jour où il est permis de les discuter, afin d'assurer à chacun son droit d'étudier les questions qu'il estime urgentes et d'importance nationale. En Grande-Bretagne, où on ajourne plus tôt qu'ici, une telle motion peut, je crois, donner lieu à un débat. Cette proposition est formulée dans le seul but d'empêcher que certains honorables députés se voient refuser, sous l'empire du Règlement, le droit de soulever des questions d'importance publique majeure, au moins une fois par semaine.

4) Qu'on consacre beaucoup plus de temps à l'étude des crédits et qu'on désigne à cette fin certains jours, dès le début de la session.

Il me semble que nous ne devrions pas consacrer presque tout notre temps à la discussion des mesures législatives aux premières semaines de la session, au risque de prolonger nos discours et quitte à adopter les crédits en vitesse, faute de temps. La hâte inconvenante et contraire aux saines pratiques que nous mettons à approuver la dépense des deniers publics aux dernières heures de la session est indigne d'un Parlement responsable. C'est à nous, les membres des divers groupes représentés en cette enceinte, de remédier à une telle situation. Je suis disposé à m'efforcer d'être utile en ce domaine. A mon sens, il faudrait constituer non pas un comité très nombreux où chacun se contente de critiquer toutes les propositions formulées, mais un comité constitué de quelques membres, déterminés à moderniser le Règlement et à s'attaquer énergiquement à cette tâche.

Que les crédits de chaque ministère soient renvoyés à un comité chargé d'en étudier les détails, afin que la discussion à la Chambre se limite autant que possible, aux points importants. Une telle méthode peut ne pas plaire au Gouvernement, mais les membres de la Chambre ont le droit de connaître le détail des dépenses.

6) M'est avis qu'il y a lieu de réorganiser toute la procédure de la Chambre en ce qui concerne les comités ; plusieurs de ceux qui existent n'ont aucune valeur pratique et d'autres ne siègent que rarement. Il faudrait constituer au moins une dizaine de comités pour s'occuper du travail des divers services administratifs. Chaque comité devrait avoir le pouvoir d'examiner les décrets du conseil. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, combien de membres de la Chambre des communes ont lu la centième partie des décrets adoptés par le présent Gouvernement ? Nous n'en savons rien. Je le répète, chaque comité devrait être autorisé à examiner les décrets du conseil qui portent sur son travail, à étudier les crédits, à poser des questions sur toute question administrative d'intérêt public et à consulter tous les fonctionnaires. Les membres de la Chambre des communes ignorent en grande partie ce qui se passe dans ces services administratifs parce qu'ils n'ont pas accès aux personnes renseignées. Il y a 245 députés à la Chambre qui désirent poser des questions, mais la grande majorité n'en ont pas l'occasion.

Chaque comité devrait être autorisé à examiner les comptes publics du ministère intéressé. A mon titre de nouveau venu à la Chambre, je crois que le plus grand reproche qu'on puisse lui faire c'est qu'elle n'a pas tiré parti du comité des comptes publics. On ne